

Quartier Sud à Choisy-le-Roi (94)



Porteur du projet : Etablissement Public Territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (EPT)

Responsables du projet

Stéphane Touboul Directeur de projet renouvellement urbain

Luc Simonot Chargé de mission développement économique et
développement durable

Caractéristiques du projet

- Projet NPRU à dominante résidentielle et restructuration d'une zone d'activités économique
- Démolition, réhabilitation et construction neuve avec une légère densification

Synthèse du projet

Le projet correspond à la programmation définie dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU) du Quartier Sud, inscrit en géographie prioritaire (QPV), et validé auprès de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU).

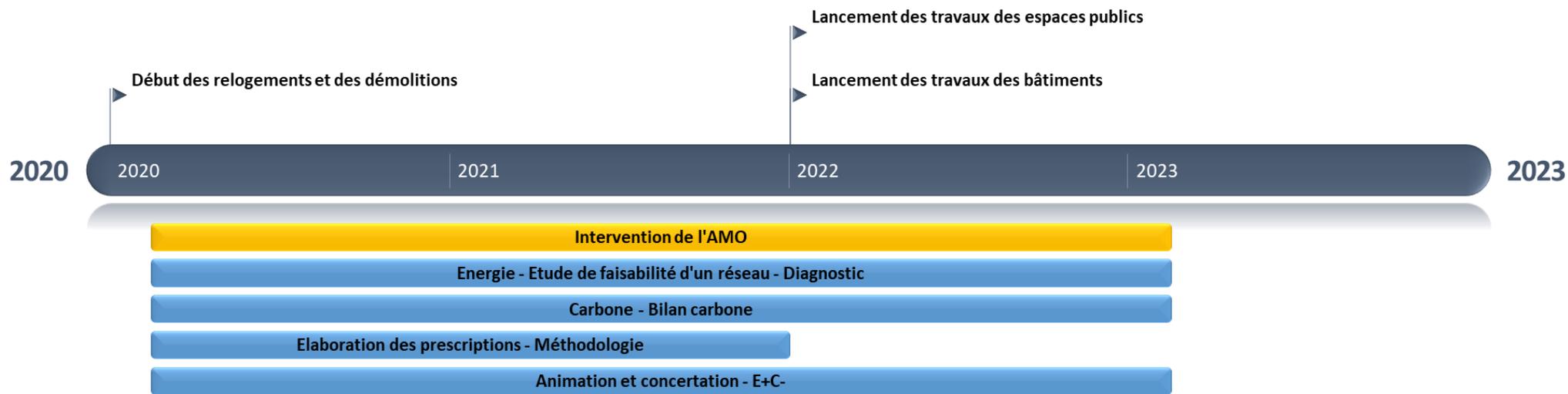
La maîtrise d'ouvrage est composée de l'EPT, la Ville de Choisy-le-Roi et du bailleur social Valophis Habitat. **2 maîtrises d'œuvre urbaine** ont travaillé à l'échelle du plan guide et à l'échelle, plus locale, du quartier. Le recrutement d'un groupement spécifique à la mise en place du statut de ZAC est prévu. Il sera composé d'un architecte/urbaniste, d'un **AMO développement durable** et d'un AMO architecte conseil.

La MOA est actuellement accompagnée par Vizea, **AMO développement durable**, dans la **rédaction des prescriptions environnementales**, pour les réhabilitations, les constructions neuves et les espaces publics. Ces prescriptions sont à caractère évolutif et pourront être enrichies et affinées au fur et à mesure des résultats des différentes études.

Une convention d'étude a été établie avec le CSTB sur les thématiques de l'ACV et de l'optimisation du cycle de l'eau. Le CSTB a donc :

- **Evaluer le bilan carbone et énergétiques des bâtiments**, des infrastructures et des espaces publics existants (infrastructures vs superstructures) ;
- **Evaluer des potentiels de réduction** de l'empreinte carbone et de réutilisation de l'énergie présente ;
- **Evaluer le bilan carbone et énergétique du projet de renouvellement urbain** selon l'analyse du cycle de vie (ouvrage et exploitation) et sur l'ensemble des ouvrages ;
- **Sensibiliser les différents acteurs du projet** : entreprises pour la création de Fiches de Déclarations Environnementales et Sanitaires (FDES), élus sur la thématique de la sobriété énergétique en menant des ateliers et en rédigeant des fiches actions et les habitants, par extension, sur les volets « alimentation, santé, déplacements, énergie... » et toutes autres consommations dont l'impact environnemental pourrait être négatif mais minimisé.

Besoins exprimés en fonction du planning prévisionnel¹



¹ L'organisation des missions est indicative et permet d'illustrer un enchaînement possible de l'intervention de l'AMO.